

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D75-2017

Séance du 26 octobre 2017 – Convocation du 17 octobre 2017

Compte rendu affiché le 3 novembre 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

Absents représentés

Gilbert PETITJEAN par Marc GRAZIANA, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Convention de partenariat entre l'Union Locale de la Confédération Syndicale des Familles et le P.R.E pour l'année scolaire 2017/2018

La commune de Neuville-sur-Saône assure la gestion administrative, humaine, logistique et financière du Parcours de Réussite Éducative (P.R.E) pour le compte de son Centre Communal d'Action Sociale, entité juridique porteuse du dispositif.

Ce programme apporte un soutien individuel et personnalisé aux enfants et jeunes de 2 à 16 ans ayant des fragilités.

En fonction des orientations validées en groupe pluridisciplinaire, l'instance technique chargée d'instruire les situations des enfants et jeunes dans le cadre du P.R.E, un accompagnement scolaire peut être mis en place.

Le P.R.E peut donc orienter des familles vers les actions mises en place par la C.S.F, présentées ci-dessous :

1. Accompagnement scolaire individualisé à domicile (ou si cela est nécessaire et/ou pertinent, dans les locaux du P.R.E.), conformément aux principes de fonctionnement déterminés par la C.S.F.
2. Accompagnement scolaire collectif proposé d'octobre 2017 à février 2018 aux 6^{ème} et 5^{ème} ou de mars 2018 à juin 2018 aux enfants en CM1-CM2.
3. Activités annexes de la C.S.F susceptibles de contribuer aux objectifs éducatifs des parcours des bénéficiaires du P.R.E.

En complément, le P.R.E peut solliciter la C.S.F pour mettre en place un accompagnement scolaire poursuivant des objectifs pédagogiques déterminés par le groupe pluridisciplinaire et validés par la famille et la C.S.F.

Il convient de conclure avec la C.S.F une convention cadre de partenariat et de financement, jointe à la présente délibération et définissant leur intervention et leur engagement. La subvention allouée à cette association au regard des actions programmées est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Dispositif de l'action	Intitulé de l'action	Commune	TOTAL prévisionnel 2017/2018	Acompte décembre 2017
P.R.E	Accompagnement scolaire	1 500€	1 500€	450€

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2017,
- **ATTRIBUE une subvention de 1500 € pour l'association CSF au titre de l'année 2017-2018 pour sa participation au Parcours de Réussite Éducative,**
- **ADOpte la convention cadre de partenariat entre la CSF et la commune de Neuville-sur-Saône annexée à la présente délibération,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017,**
- **DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018, dans la limite de 1 050€**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention et à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 octobre 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/10/2017
- Publication ou affichage le 06/11/2017

Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard

Valérie Glatard